

LA LETTRE DE JUSTICE ET PAIX

UN NOUVEAU PRÉFET AU DICASTÈRE POUR LE SERVICE DU DÉVE- LOPPEMENT INTÉGRAL

Le pape Léon a nommé la sœur salésienne, Alessandra Smerilli, préfet du dicastère en charge de la pastorale sociale. Ce grand dicastère, voulu par le pape François, a pour mission de promouvoir « *la personne humaine et sa dignité reçue de Dieu, les droits de l'homme, la santé, la justice et la paix* », toutes choses qui sont au cœur de notre mission de « Justice et Paix ».

Elle succède au cardinal Czerny ce 1^{er} septembre. Le Saint-Siège compte dorénavant une femme de plus responsable d'un dicastère. Mais n'ayant pas les pouvoirs canoniques conférés aux personnes ordonnées, elle se voit adjoindre un cardinal comme pro-préfet. Certaines de ses décisions ne seront valides qu'une fois approuvées par le cardinal Baggio. Pour autant, c'est bien elle qui dirige.

Sr Alessandra a le grand défi de stimuler l'enseignement social de l'Église, de l'ajourner et de l'enrichir au fil des enseignements du Pape et des Églises locales. Économiste de formation et enseignante, ancienne secrétaire de ce Dicastère, elle saura mettre toute son énergie et sa vision au service de la transformation sociale dont le monde a bien besoin.

Michel Roy, JPF

Pour en savoir plus, sur le site de
Justice et Paix : urlr.me/qr82m7



L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT PROGRESSE

Alors qu'Amnesty International rapporte dans son dernier rapport que le nombre d'exécutions capitales n'a jamais été aussi élevé, le 9^e Congrès mondial contre la peine de mort organisé à l'initiative d'Ensemble contre la peine de mort (ECPM) a réuni à Paris du 30 juin au 2 juillet 2026 plus de 1 300 abolitionnistes venant d'une centaine de pays. Il a permis de dresser un état des lieux de la peine de mort dans le monde et de permettre à tous ceux et celles qui sont engagés en faveur de l'abolition universelle de celle-ci (militants, avocats engagés dans la défense de condamnés à mort, dirigeants politiques ou diplomates, parlementaires, anciens condamnés à mort et familles de victimes) de se rencontrer et de partager leur action et les défis à relever.

Il a été focalisé sur l'enjeu que représente la disparition de la peine de mort des systèmes judiciaires et législatifs, en insistant sur le rôle des magistrats et acteurs de la chaîne judiciaire dans le processus de cette abolition ainsi que la mobilisation de la jeunesse mondiale. Il a également relevé les défis qui demeurent : une résurgence de la peine de mort alors que 114 pays l'ont abolie et le fait que la peine de mort frappe plus souvent des populations vulnérables

(minorités ethniques ou religieuses, personnes en situation de précarité, opposants politiques ou personnes condamnées pour des infractions liées aux stupéfiants, personnes LGBT+...).

Ce 9^e Congrès nous a rappelé que chaque vie compte. Ce que, depuis Jean Paul II, les papes n'ont cessé de rappeler en réaffirmant l'opposition de l'Église catholique à la peine de mort. Pour le pape François qui avait appelé à l'abolition de la peine capitale, celle-ci est « *une mesure contraire à la foi chrétienne et qui annihile toute espérance de pardon et de renouveau* » ou encore « *L'Église enseigne à la lumière de l'Évangile que la peine de mort est inadmissible parce qu'elle porte atteinte à l'inviolabilité et à la dignité de la personne et s'engage résolument en faveur de son abolition dans le monde entier* ». À l'occasion du Congrès, Léon XIV a confirmé cette position en soulignant qu'« *il est possible de protéger le bien commun et de garantir les exigences de la justice sans recourir à la peine capitale* ».

Sylvie Bukhari-de Pontual
Justice et Paix France

PENSER LA DÉMOCRATIE

À l'heure où les équilibres géopolitiques se recomposent et où les tensions internationales s'intensifient, la démocratie apparaît confrontée à des défis d'une ampleur inédite. De nombreux États continuent de s'en réclamer tout en s'en écartant dans leurs pratiques, à travers des atteintes répétées à l'État de droit, aux libertés fondamentales et à l'équilibre des pouvoirs. Ce décalage entre principes affichés et réalités politiques alimente un doute croissant quant à la solidité du modèle démocratique. Dans ce contexte, il est légitime de s'interroger sur la possibilité même de vivre en démocratie aujourd'hui. Constitue-t-elle encore un horizon crédible ou devient-elle un idéal difficilement atteignable ? Autrement dit, à quelles conditions la démocratie peut-elle être préservée et réellement vécue ? Quel engagement exige-t-elle de la part des citoyens ?

Les fondements d'un ordre démocratique

La démocratie repose sur un ensemble de principes structurants. Au premier rang figure la souveraineté populaire : le pouvoir émane du peuple qui l'exerce directement ou par l'intermédiaire de représentants élus. Si le suffrage universel en est une condition nécessaire, il ne suffit pas à garantir à lui seul le caractère démocratique d'un régime. Celui-ci suppose également un État de droit, dans lequel gouvernants et gouvernés sont soumis à la loi, ainsi qu'une séparation des pouvoirs visant à prévenir leur concentration. À ces principes s'ajoute le respect effectif des droits fondamentaux – liberté d'expression, liberté d'association, égalité devant la loi – qui ne peuvent être garantis sans l'existence de contre-pouvoirs, qu'ils soient institutionnels, médiatiques ou issus de la société civile. Ces éléments définissent un cadre exigeant. Mais ils ne prennent sens que s'ils s'incarnent dans des pratiques.

Une culture démocratique

La démocratie ne se réduit pas à ses institutions : elle suppose une culture. Celle-ci implique l'existence d'un espace public où les opinions peuvent s'exprimer librement et se confronter selon les règles d'un débat argumenté. Le pluralisme y constitue une richesse essentielle. Il suppose la reconnaissance de la légitimité de l'adversaire, ainsi qu'une éthique de la discussion fondée sur le respect, l'honnêteté intellectuelle et la capacité d'écoute. Dans cette perspective, le compromis n'est pas un renoncement, mais une forme exigeante de recherche du bien commun. La démocratie engage également



la responsabilité des citoyens : s'informer, exercer son esprit critique, participer à la vie publique. Elle est, à ce titre, moins un état qu'un processus, toujours à reprendre.

Une ressource chrétienne pour penser la démocratie

Les traditions religieuses ont entretenu des relations ambivalentes avec les formes politiques. Le christianisme, en particulier, a contribué à l'élaboration de certaines catégories décisives – dignité de la personne, responsabilité, limitation du pouvoir – tout en ayant parfois soutenu des formes de domination. Dans cette ambivalence même se trouvent des ressources critiques. La référence à la dignité de toute personne humaine, à la responsabilité envers le bien commun ou à la nécessité de limiter l'exercice du pouvoir peut nourrir une réflexion exigeante sur les conditions d'une démocratie vivante. Il ne s'agit donc pas seulement d'examiner une influence historique, mais d'interroger ce que ces traditions peuvent encore offrir aujourd'hui : des critères d'évaluation, mais aussi des ressources pour penser et soutenir une culture démocratique.

Nous nous proposons maintenant d'examiner certaines atteintes contemporaines à la démocratie sur un terrain

spécifique : celui du religieux – ou plus précisément de son instrumentalisation. Il ne s'agit pas d'en dresser un inventaire exhaustif, mais d'analyser des situations dans lesquelles la croyance devient le lieu d'une violence politique, ou le support d'une légitimation du pouvoir. Cette analyse engage directement ceux qui la portent : les contributeurs ne peuvent être de simples observateurs. En tant

qu'acteurs inscrits dans une tradition chrétienne qui réunit les membres de Justice et Paix, nous sommes concernés par ce que nous décrivons et croyons qu'un travail ainsi situé peut devenir une ressource de pensée et d'action.

L'exploitation du sacré : une scène contemporaine

Une scène récente en donne une illustration saisissante. Réunis dans le Bureau ovale de la Maison-Blanche, plusieurs responsables religieux évangéliques entourent le président des États-Unis. Les mains posées sur ses épaules, les yeux fermés, ils invoquent la présence de Dieu pour bénir l'action politique qui s'engage – en l'occurrence, une opération militaire imminente contre l'Iran. La scène, diffusée publiquement, ne relève pas d'un simple rituel privé : elle met en visibilité un lien explicite entre décision stratégique et légitimation religieuse. Dieu y apparaît convoqué comme instance de validation, voire comme garant d'une action présentée comme nécessaire. Le sacré devient ainsi un langage de justification. Point n'est besoin de solliciter un avis d'experts alliés, les forces armées des États-Unis s'approprient à bombarder l'Iran. Il suffit de prier, de sommer Dieu de bénir, lui dicter ce qu'il doit accomplir.

Diffusée le lendemain par la Maison Blanche, la vidéo de cette séquence a fait le tour des réseaux sociaux. La visibilité du lien qu'elle explicitait entre action stratégique et imploration d'une légitimation religieuse ne semble pas relever du seul rituel. Il est indispensable que la guerre soit crédible. Dieu y est mis en scène dans de multiples rôles, en l'occurrence celui d'un vernis, d'une couverture.

Ce tissage politico-religieux n'est pas inouï et dépasse largement le cadre états-unien et celui de la religion chrétienne. Comme en témoignent aujourd'hui les gouvernements de l'État d'Israël ou de la République islamique d'Iran, les autorités politiques qui inscrivent leurs stratégies dans des récits à dimension sacrée sont encore légion. Ils sidèrent toutefois par leur montée en puissance et leur simultanéité. On en trouve des formes analogues dans d'autres configurations politiques. En Russie, par exemple, certaines célébrations religieuses, telles que les offices de Pâques présidés par le patriarche de Moscou en présence de Vladimir Poutine, participent d'une articulation étroite entre pouvoir politique et représentation religieuse. La liturgie y devient également un espace de visibilité politique. Dans ces situations, il ne s'agit pas tant d'une irruption du religieux dans le politique que d'une captation du sacré par le pouvoir. Le religieux est mobilisé pour produire de l'adhésion, pour légitimer l'action et, parfois, pour neutraliser la responsabilité en la transférant vers une volonté supposée supérieure.

Cette instrumentalisation s'accompagne d'une transformation du langage. Lorsque le vocabulaire du droit, de la diplomatie et du compromis perd de sa crédibilité, un autre registre tend à s'imposer : celui du sacré, du combat ultime, de la confrontation entre le bien et le mal. L'adversaire cesse d'être un interlocuteur pour devenir un ennemi.

Cette mutation s'observe dans différents contextes. Les conflits contemporains – en Ukraine, au Moyen-Orient ou ailleurs – sont fréquemment décrits dans des termes religieux : croisade,

martyre, défense de valeurs sacrées. Ces registres ne traduisent pas nécessairement un retour du religieux comme pratique, mais plutôt son utilisation comme langage de légitimation. Dans ce cadre, le langage politique se durcit. Il devient plus brutal, plus disqualifiant. L'insulte, le mépris, la stigmatisation s'installent dans l'espace public. La parole ne vise plus à argumenter, mais à imposer, à réduire ou à exclure.

La prétention à dire le vrai : quand le politique s'empare de la théologie

Un autre phénomène mérite attention : la prétention de certains responsables politiques à intervenir sur le terrain théologique lui-même. Ainsi, après un sermon prononcé à Washington par la pasteure Mariann Budde, appelant à la miséricorde envers des populations vulnérables, Donald Trump a publiquement mis en cause la légitimité et la qualité de cette parole, exigeant des excuses. Ce geste dépasse la simple réaction politique : il manifeste une volonté d'évaluer, voire de disqualifier, un discours religieux en s'érigeant en juge de sa validité. Dans le même mouvement, certaines autorités politiques entendent assigner la religion à une fonction strictement privée, tout en mobilisant elles-mêmes des références religieuses lorsque cela sert leurs intérêts. La parole morale est tolérée à condition de ne pas troubler l'ordre politique.

Les critiques adressées à Léon XIV par le président et le vice-président des États-Unis s'inscrivent dans cette logique : elles traduisent une difficulté croissante à reconnaître une parole autonome, susceptible d'interroger le pouvoir sans être immédiatement réduite à une opposition politique. Ces récentes prises de parole ne relèvent pas seulement de la polémique. Elles témoignent d'un déplacement plus profond : une redéfinition implicite des frontières entre morale et pouvoir. En suggérant que l'autorité religieuse devrait « s'en tenir à la morale », c'est-à-dire se retirer de toute parole susceptible d'interroger l'action politique, ces

discours assignent la norme éthique à un espace sans effet. La morale est tolérée à condition de ne pas juger.

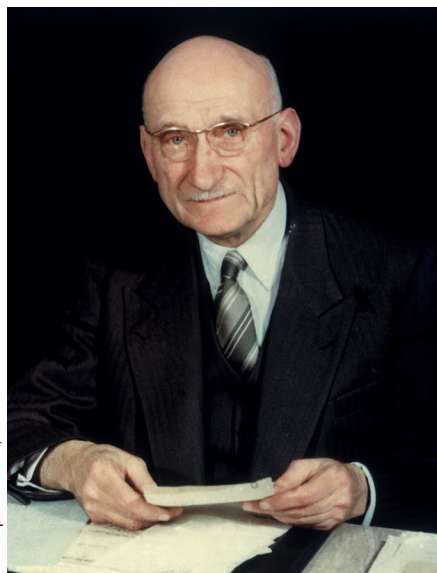
Qu'il s'agisse des propos tenus contre l'homélie de Mariann Budde ou des discours du Pape, cette posture n'est pas anodine. Elle revient à dissocier ce que la tradition religieuse tient précisément pour indissociable : la parole morale et sa capacité à éclairer l'action, y compris celle des puissants. La foi, dans cette perspective, cesse d'être une instance critique pour devenir une affaire privée, sans prise sur les décisions publiques. Ce n'est pas une contradiction accidentelle, mais une mise à distance délibérée.

Ce phénomène ne concerne pas seulement les individus. Il engage une transformation plus large du langage politique : lorsque l'outrance devient un mode d'expression ordinaire, elle altère les conditions mêmes du débat. La possibilité d'un langage commun, capable d'accueillir des désaccords sans les réduire à des affrontements, s'en trouve fragilisée. La question dépasse alors le cadre religieux : elle touche à la capacité d'une société à reconnaître des formes d'autorité non fondées sur la force, sur la puissance, sur la violence.

Enfin, cette séquence met en lumière une autre dimension, plus diffuse : la réaction des responsables politiques face à ces dérives. Entre condamnations prudentes et silences calculés, une zone d'ambiguïté persiste. Or, à mesure que ces discours s'installent, l'absence de réponse claire contribue à leur normalisation. Ce qui pouvait apparaître comme un excès devient progressivement une pratique admise. Ainsi comprise, les attaques contre Mariann Budde et le Pape ne sont pas des épisodes isolés. Elles constituent un symptôme : celui d'un rapport au langage où la parole n'a plus pour fonction de décrire ou de juger le réel, mais de l'assujettir. Face à cela, l'enjeu n'est pas seulement de dénoncer des propos, mais de préserver les conditions mêmes d'une parole capable de poser des limites. En l'occurrence, de poser des limites aux pouvoirs.

Pasteur Jean-Luc Rolland^[1]

[1] Le pasteur Jean-Luc Rolland représente la Fédération protestante de France au sein de Justice et Paix. Participant au groupe de travail sur la démocratie, il a fourni une longue contribution sur ce sujet dont on trouvera un extrait ici.



Robert Schuman en 1958

ROBERT SCHUMAN, SOURCE RAVIVÉE D'INSPIRATION EUROPÉENNE

Il faut souvent un œil neuf, extérieur, pour pointer ce que le nôtre, usé, ne voit plus de l'intérieur. La visite du pape Léon XIV à Metz le 28 septembre, tournée vers Robert Schuman, fait ressortir de

des caractéristiques que l'on réclame généralement d'un leader», s'étonna l'ancien ministre belge, Paul-Henri Spaak, autre fondateur de la construction communautaire – lui non-chrétien : « Je n'ai jamais vu un homme d'apparence plus modeste, d'allure plus discrète, manifester autant d'imagination et d'audace politique. » C'est cet oiseau rare en politique que vient dénicher Léon XIV, à Metz.

Le pays messin sert aussi à comprendre ce geste inédit de paix. L'histoire de Robert Schuman reflète celle de générations frappées par la guerre et ballottées par les frontières. Né Allemand, nationalité prise par son père après l'annexion de la Moselle à l'Empire prussien, il est devenu Français en 1919, avec le retour de l'Alsace-Lorraine. Sa double culture franco-germanique, voire triple avec celle luxembourgeoise de sa mère, lui permit de se tourner plus aisément vers le chancelier Konrad Adenauer, catholique rhénan. Comme pour un autre éminent – et non moins catholique – « Père de l'Europe » de la même génération, Alcide De Gasperi, né dans l'empire austro-hongrois avant que sa région du Trentin ne soit rattachée à l'Italie, où il devint chef du gouvernement et fit admettre Rome dans la CEE naissante.

« L'avenir ne se construit pas grâce à la force, ni à l'esprit de conquête, mais grâce à la patiente application de la méthode démocratique, à l'esprit constructif des accords et au respect de la liberté », déclarait De Gasperi. Des mots qui résonnent à contre-courant de l'esprit du temps, gagné par la brutalisation des rapports de force et la logique d'empires. Raison de plus de mettre en avant la confiance dans le droit, la recherche de compromis et la coopération loyale, qui animaient les pionniers de la construction communautaire au-delà d'intérêts antagonistes à défendre. Le déplacement du pape vient raviver cet esprit européen avant des échéances électorales décisives l'an prochain, en France mais aussi en Italie, en Espagne ou en Pologne. Sa visite rappelle le soutien bienveillant du Saint-Siège envers un projet européen, certes imparfait, mais auquel les catholiques et, pour reprendre Jean XXIII dans *Pacem in terris*, « tous les hommes de bonne volonté » sont appelés de nouveau à s'atteler.

Sébastien Maillard

Conseiller spécial à l'Institut Jacques Delors

l'oubli la noble figure d'un « Père de l'Europe », finalement mal connu. De fait, l'ancien ministre des Affaires étrangères était un homme discret, vite éclipsé par les gaullistes qui ont repris le projet européen à leur manière. Schuman a pourtant été le chef de la diplomatie française durant les années charnières d'après-guerre. Il a négocié la gestion du plan Marshall (future OCDE), signé à Washington le traité créant l'Otan et celui instituant le Conseil de l'Europe. Surtout, c'est lui qui a jeté les premières fondations de la construction européenne, avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1950. Un projet élaboré par Jean Monnet, alors Haut-Commissaire du Plan, mais porté politiquement tout entier par Robert Schuman.

Qui d'autre pour oser, cinq ans, jour pour jour, après la capitulation de l'Allemagne nazie, proposer une nouvelle organisation gérant les productions de deux industries-clés, où la France siègerait à pied d'égalité avec son ennemi héréditaire ? En souvenir de cette *Déclaration Schuman* pour rendre la guerre entre les deux pays « non seulement impensable mais matériellement impossible », le 9 mai est devenu la journée de l'Europe, qu'on surnomme à Bruxelles la « saint Schuman ».

En clin d'œil à son éventuelle canonisation ? Le procès pour sa cause est ouvert depuis 1990. En 2021, le prédécesseur de Léon, le pape François, a déclaré Schuman « vénérable ». Il y a bien quelque chose d'un peu miraculeux à cette réconciliation franco-allemande si féconde. La main tendue par Schuman dépasse l'entendement politique habituel si elle fait, dans son cas, abstraction de sa foi profonde. L'homme « n'avait aucune

JE SOUTIENS JUSTICE ET PAIX FRANCE, en faisant un don :

- ☐ par chèque bancaire à l'ordre de Justice et Paix – 58 avenue de Breteuil, 75007 Paris.
- ☐ par virement IBAN FR76 1820 6002 9412 8907 4400 188 / BIC : AGRIFRPP882
- ☐ DON euros
- ☐ Je souhaite recevoir un reçu fiscal.

Nom, Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Adresse e-mail :

JUSTICE ET PAIX FRANCE

58 avenue de Breteuil, 75007 Paris - Tél. 01 72 36 69 03 - justice.paix@cef.fr

Présidente : Sylvie Bukhari-de Pontual Évêque référent : Mgr Bruno Feillet

Membres : Virginie Amieux - Maria Biedrawa - Catherine Billet - Pierre Blanc - Geneviève Colas - Cécile Dubernet - Patrice Dufour - Nayla Haddad - Marie-Noëlle Koyara - Sr Jeannette Londadjim - Dominique Quinio - P. Thierry Reveneau - Jean-Luc Rolland - Michel Roy - Dominique Serra-Coatanea - P. André Talbot - Philippe Zeller

Directrice de la publication : Sylvie Bukhari-de Pontual

Comité éditorial : Marc de Montalembert

Secrétariat de rédaction : Béatrix de Vareilles

Mise en page : Service Édition/Publication de la CEF

ISSN 1148-4705 - Dépôt légal : Septembre 2026

Impression : Saxoprint eurl, Asnières